

Le dossier de candidature doit comporter l'ensemble des pièces suivantes :

- La déclaration de candidature datée et signée ;
- Un curriculum vitae détaillé ;
- Une copie de l'arrêté justifiant du dernier classement dans le corps et le grade d'enseignant du second degré ;
- Une copie du dernier arrêté d'affectation ;
- Pour les personnels en position autre que l'activité, une copie de l'arrêté indiquant la position administrative (détachement, disponibilité, congé décision de report de nomination, arrêté de congé sans traitement....) ;
- Une lettre de motivation à l'attention du Président de l'Université;